

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 21 juillet 2022

Délibération n° 20220721.5

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>	11
En exercice : 14	- dont « pour » :	11
Présents : 9	- dont « contre » :	0
Absent excusé avec pouvoir : 2		
Absents : 3	- dont abstention :	0

Le jeudi 21 juillet 2022 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le vendredi 15/07/2022 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Françoise DUSSUC, Amandine DARBON, et Messieurs Philippe BENMERCUI, Thibaut MARTINEZ, Yoann VIOLLET et Patrick ROCHE.

ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir : Hélène TESTARD donne pouvoir à Patrick ROCHE et Isabelle ROUTHIAU donne pouvoir à Amandine DARBON

ABSENTS : Madame Marie-Aude DABOUT et Messieurs Yoann LEVEQUE et Marc BUISSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Florence BERGER

OBJET :

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire présente à l'assemblée :

Dans le cadre de leur mission, certains de nos agents font des heures complémentaires à notre demande, mais au fil du temps nous nous apercevons que finalement ses heures dites occasionnelles deviennent récurrentes sur l'année. Il nous faut donc les intégrer dans le contrat initial de l'agent. Il est aussi souhaitable d'anticiper nos besoins pour le début de l'année scolaire car des personnes se trouvent en mi-temps thérapeutique, reconnaissance de maladie professionnelle et potentiellement inapte au poste.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

de modifier le tableau des cadres d'emploi de la commune.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Ouvrier Polyvalent	1	Cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES
Secrétaire de mairie	1	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs ou rédacteurs territoriaux

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Agent d'entretien et surveillance	2	Cadres d'emplois des Adjoints techniques 20,04h/35ème
Agent d'entretien et surveillance	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques →32h06/35ème à <u>33h06/35ème</u>
Agent d'entretien et surveillance	1	Cadre d'emplois des Adjoints techniques 6,29h/35ème
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des ATSEM ou des Adjoints d'Animation 24,63h/35ème annualisé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- fixe le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué ci-dessus, à compter du 1^{er} septembre 2022 ;

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20220728-20220721-5-DE
Date de réception préfecture : 28/07/2022